



Contester une amende car mauvais modele de vehicule

Par **hestia571**, le **07/11/2011** à **10:28**

Bonjour,
Je me suis fait contrôler hier par la gendarmerie, j'ai eu une amende pour défaut de contrôle technique sur ma voiture. Je ne conteste pas l'infraction mais j'ai remarqué que, sur mon amende, que le modèle de ma voiture ne correspond pas à la réalité. Le gendarme a marqué Peugeot 106 alors que j'ai une Peugeot 306.
La plaque d'immatriculation est la bonne, la marque aussi sauf le modèle. J'aurais souhaité savoir si je pouvais contester cette amende car je n'ai pas de 106.
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **07/11/2011** à **18:36**

Bonjour,
Impossible d'obtenir gain de cause sur ce simple motif car, qu'il s'agisse d'une 106 ou d'une 306, le CT n'a pas été fait dans les temps et c'est donc, quoi qu'il en soit, verbalisable.

Par **alterego**, le **07/11/2011** à **18:56**

Bonjour
Le numéro d'immatriculation étant le bon, une éventuelle contestation ferait l'objet d'un classement vertical (poubelle pour ceux qui ne connaissent pas).
Cordialement

Par **hestia571**, le **09/11/2011** à **14:21**

merci a vous pour vos réponses je m en doutais un peu , je n avais pas l intention de contester l amende en elle a cause du default du CT je suis en tort je le sais apparemment le gendarme a juste confondu le modèle et il n as pas penser a me demander ou a verifier rnrnen tous cas merci d avoir repondu aussi vite a ma question